

Initiatives ministérielles

Mme le vice-président: La question était très nette. Le député a formulé la motion; j'ai présenté la question à la Chambre et personne n'a répondu «non».

Passons à l'ordre du jour.

Une voix: Non.

Mme le vice-président: Je ne vois aucune raison d'invoquer le Règlement, mais je donnerai bien entendu la parole au député de Winnipeg Transcona.

M. Blaikie: Madame la Présidente, il n'y a aucune raison de déshonorer la présidence de cette façon. . .

[Français]

Mme le vice-président: Je comprends très bien que nous allons aborder un sujet qui est extrêmement difficile et pour lequel il y a des différences d'opinions et où la passion. . .

[Traduction]

Le député voudra bien permettre à la présidence de répondre à certains des points qui ont été soulevés.

Une voix: Votons là-dessus.

M. Barrett: C'est stupide.

Mme le vice-président: Je me lève de mon fauteuil. Je demanderais au député de se rétracter. Je ne crois pas que ses propos me visaient personnellement. Ne vous excusez pas auprès de moi, mais auprès de l'institution que je représente.

M. Barrett: Je présenterai mes excuses lorsque la présidence sera à la hauteur du respect qui lui est dû.

• (1050)

Une voix: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Un instant, je vous prie. Permettez-moi de récapituler. Une motion a été présentée et j'en ai saisi la Chambre. J'ai demandé à la Chambre s'il lui plaisait d'adopter la motion. J'ai vérifié auprès du bureau et personne n'a entendu qui que ce soit dire non. Peut-être l'a-t-on dit, mais personne ne l'a entendu à cette extrémité-ci de la Chambre. Il incombe aux députés de faire en sorte d'être entendus. Sûrement les députés en sont-ils capables mais, cette fois-ci, nous ne les avons pas entendus.

J'ai déclaré la motion adoptée et elle est adoptée. Nous allons maintenant poursuivre. Je vais mettre la motion aux voix.

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: M. Wilson (Etobicoke-Centre), appuyé par M. Andre, propose que le projet de loi C-115—

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: Je mets une motion aux voix. On ne peut pas interrompre— Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Débat.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

—Madame la Présidente. . .

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca invoque le Règlement.

M. Barrett: Madame la Présidente, sans vouloir vous manquer de respect, vous avez dit que vous n'aviez peut-être pas entendu de «non». Il est donc possible que vous vous soyez trompée. Vous avez bien dit, madame la Présidente, que vous n'aviez peut-être pas entendu de «non», et c'est ce que nous voulons faire valoir.

Deux députés affirment avoir dit non. Sans les accuser de mentir, ce que vous ne faites pas, vous avez dit que vous n'avez peut-être pas entendu. Je propose que vous mettiez la motion aux voix en vous fondant sur la parole d'un député.

Des voix: Bravo!

[Français]

Mme le vice-président: Ce que j'ai dit, c'est que je n'ai entendu personne dire non, et les officiers à la table n'ont entendu personne non plus. J'ai à ce moment-là pris une décision. Cette décision est maintenue. Je n'apprécie aucunement le genre de commentaires, directs et indirects, qui se font en ce moment. Si les députés ne sont pas d'accord avec la décision que j'ai rendue, avec toute l'honnêteté possible et une procédure dont les députés sont très conscients, qu'ils connaissent très bien, ils pour-